

range, demanda le renvoi de l'affaire, le Conseil de guerre se retira pendant vingt minutes, après que le capitaine Rolland, commissaire du gouvernement, eût déclaré : « On essaye de vous effrayer par des questions de procédure. Or, vous êtes le Conseil de guerre, vous n'avez pas à vous occuper de procédure. » A la reprise de l'audience, le Conseil de guerre déclare qu'il n'a pas à se préoccuper de droit et de légalité. Il est là pour exécuter des ordres. Devant ce scandale, les avocats se retirèrent et nos camarades furent jugés par des avocats d'office, des officiers que nos camarades ne veulent pas reconnaître comme leurs défenseurs. En effet, les officiers furent bien davantage des accusateurs que des avocats. Ils accomplirent strictement leur devoir de serveurs galonnés de la classe bourgeoise.

Nos camarades refusèrent de se défendre. Leur silence fut la meilleure protestation qu'ils pouvaient opposer à ce crime judiciaire. C'est dans ces conditions qu'ils furent condamnés.

Les condamnations

133 années de prison sont distribuées. Voilà le monstrueux verdict du Conseil de guerre. Robert Lozeray est frappé de dix années de prison, Hardouin, Lemire, Lingat à deux ans de prison; Baptiste, 1 an; les civils Benkovick, Ben Lokalt, Dyska, Eife, Gieth, Offmann, Jacob, Mazel, Schulthoff, Sudolter, Schwitag, à cinq ans de prison. Tous les autres sont condamnés à des peines variant entre un an et trois ans. Seule, une des femmes, veuve et mère de trois enfants, est acquittée.

Pour nous, communistes, ces condamnations ne nous étonnent pas. Nous avons résolu de combattre la bourgeoisie par tous les moyens et s'il fallait une justification à notre attitude, le procès de Mayence en serait une. Il montre en effet que la bourgeoisie se défend avec sa légalité quand celle-ci lui suffit, et contre sa légalité quand il le faut.

Le procès de Mayence prouve une fois de plus que la justice ne peut pas exister en régime capitaliste. Même au point de vue bourgeois, le fait même qu'il y a deux codes, un code civil et un code militaire, prouve que c'est un mensonge ou une hypocrisie que de parler de justice pure. Lorsque nous protestons contre le procès, c'est en réalité contre le mensonge de la justice capitaliste que nous nous élevons. Nous voulons que la classe ouvrière française comprenne que nous ne faisons pas appel à sa pitié, que nous ne faisons pas davantage appel à son souci de légalité, mais à son sentiment de classe. Le jour où tous les ouvriers auront compris qu'il y a un abîme qu'aucune loi ne peut combler entre la bourgeoisie et le prolétariat, le jour où ils comprendront qu'au puissant appareil capitaliste il faut opposer un puissant appareil prolétarien, alors ils entreront en masse dans le Parti Communiste et celui-ci pourra réaliser sa tâche historique qui est la Révolution.

A CHEVÉ D'IMPRIMER

EN SEPTEMBRE 1970 SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE CH. CORLET, 22-26, RUE
DE VIRE, A 14 - CONDÉ - SUR - NOIREAU

DÉPÔT LÉGAL : 3^e TRIMESTRE 1970
N° IMPRIMEUR : 8301. N° ÉDITEUR : 362
PREMIER TIRAGE : 5.000 EXEMPLAIRES

